Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213500895-20260601-2026043-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE
Commune
LA COUYERE

N° 2026043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mille vingt-six, le 01 juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/05/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, Mme ALIX Céline, M. LUNEL Arsène, M. HALLET Jérôme, M. FILÂTRE Alain, M. HEUDIARD Bruno, Mme COGNERAS Aurélie
Absentes excusées : Mme ROUAZE Tamara, Mme LEMOINE Julie, Mme DAMON Solenne
Secrétaire : Mme COGNERAS Aurélie

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PRÊT SALLE ASTROLABE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association « Sensible », présidée par Mme Justine CANTIN, habitante de la commune, utilise la salle municipale Astrolabe, un mardi soir sur deux, semaine impaire de 19h45 à 22h15, depuis le 23 septembre 2025, afin de proposer des cours de théâtre d'improvisation, ouverts à tous.

Madame Justine CANTIN souhaite poursuivre cette activité pour la prochaine saison et envisage d'ouvrir un cours de théâtre pour enfant les mercredis après-midi.

Madame le Maire propose de renouveler la convention d'occupation de la salle Astrolabe.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Mme CANTIN et au renouvellement de cette convention.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER